

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 5 mars 2018, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère Christiane T. Ducharme, conseillère et Michel Henin, conseiller, tous formants quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est absent (absence motivée) : Richard Lafleur, conseiller

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2018-03-50

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
4. Trésorerie
 - 4.1. Adoption des comptes à payer
 - 4.2 Présentation des États financiers 2017
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Résolution d'appui à la commission scolaire – Loi fédérale C-45
 - 6.2 Pancarte entrée village – achat et facturation
 - 6.3 Avril mois de la jonquille
 - 6.4 Rencontre – comité de pilotage – dérogation RPEP
 - 6.5 Budget de la Société d'habitation du Québec – office municipal d'habitation la Bonne Aventure
 - 6.6 Demande de soutien financier – Association des Trappeurs professionnels du Québec
 - 6.7 Paiement retenue – Primevère
 - 6.8 Carrefour action municipale et famille – invitation
 - 6.9 Comité des mains pour demain : appui à la MRC de D'Autray
- Voirie - aqueduc
 - 6.10 Paiement 3.2 – Poste suppression - Norclair
 - 6.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 6.12 Permis de voirie
 - 6.13 Projet de développement de la rue Mercier – gestion des eaux
 - 6.14 Paiement Englobe – Contrôle qualitatif des matériaux - FEPTU
- Caserne
 - 6.15 Prêt temporaire construction caserne
 - 6.16 Paiement facture 1 – Architectes Hébert Zurita Danis Smith Architectes inc.

7. Règlements
Aucun point à l'ordre du jour dans les règlements.
8. Informations diverses
 - 8.1 Rapport de permis février 2018
 - 8.2 Procès Ristigouche – Gastem et Odette Sarrazin
 - 8.3 Commission scolaire des Samares – plan triennal d'immobilisation – année scolaire 2018-2019
 - 8.4 Fondation Académie Antoine-Manseau – Remerciements don
9. Rapports des membres du conseil
 - 9.1 Rapports des conseillers
 - 9.2 Rapport du maire
10. Affaires nouvelles
11. Période de questions
12. Correspondance
13. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-03-51

3.1 Séance ordinaire du 5 février 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

Adoptée.

4. TRÉSORERIE

2018-03-52

4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, incluant les chèques 6388 à 6419 au montant de 211 995,39 \$ et les prélèvements, au montant de 29 452,83 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 6 février au 5 mars 2018, soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-53

4.2 Présentation des États financiers 2017

CONSIDÉRANT QUE Madame Dominique Collins, de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc., a présenté les états financiers de l'année 2017, aux membres du conseil en atelier de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Marie-Claude Couture en fait la présentation en assemblée publique du conseil ;

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter les états financiers et le rapport de vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen mentionne de vérifier la glace sur le toit de la caserne qui peut s'avérer dangereuse. Il en a lui-même enlevée samedi dernier puisque c'était particulièrement dangereux.

Comité des arts et le comité du patrimoine demandent où ils pourront être relocalisés suite à la démolition de la caserne. Il pourrait y avoir entente avec le comité des mains pour demain pour partager ce local prêté par la municipalité.

Le local de la caserne est pratiquement vide. La municipalité ira vérifier ce qu'il reste par la suite.

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2018-03-54

6.1 Résolution d'appui à la commission scolaire – Loi fédérale C-45

CONSIDÉRANT le projet de Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglémentant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres Loi (projet C-45) à la Chambre des communes le 27 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Commission scolaire des Samares a fait inscrire sa dissidence, lors du conseil général des 25 et 26 août derniers, en lien avec l'appui à la déclaration des partenaires de l'éducation concernant l'encadrement sur le cannabis en milieu scolaire puisque son encadrement sous-entend que nous acceptons sa légalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares a appuyé à l'unanimité la décision du Président ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires est contre la légalisation du cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE les principaux domaines de responsabilité des municipalités toucheront notamment le zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares fait appel aux pouvoirs de réglementation des élus municipaux afin de s'assurer que les points de vente de cannabis soient éloignés des établissements scolaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth désire privilégier un milieu de vie sain et sécuritaire pour les jeunes qui fréquentent l'école primaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

De répondre positivement à la demande de la Commission scolaire des Samares, soit de s'assurer, dans la mesure où la réglementation le permet, d'éloigner les lieux de vente de cannabis de l'école primaire à Sainte-Élisabeth.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-55

6.2 Pancarte entrée village – achat et facturation

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui s'occupe du déneigement des rues du MTQ a poussé la neige sur la pancarte d'entrée de village en provenance de Saint-Félix-de-Valois et qu'elle s'est brisée ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour refaire une pancarte comme celle-ci est de 2 550 \$ plus les frais d'installation de 300 \$ ainsi qu'en ajoutant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Déneigement Mario Robillard est responsable de ce bris et des frais qui en découlent ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

De commander une nouvelle pancarte à Madame Lucie Landry ;

D'envoyer une facture à Déneigement Mario Robillard du montant de soumission et d'installation de la pancarte.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-56

6.3 Avril mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 on estime qu'il y aura 206 200 nouveaux cas de cancer et 80 800 décès causés par cette maladie au Canada en 2017 et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie et de ceux qui les entourent ;

CONSIDÉRANT QU'on prévoit que près de 1 Canadien sur 2 recevra un diagnostic de cancer au cours de sa vie, et une sur quatre en mourra ;

CONSIDÉRANT QUE La moitié de tous les nouveaux cas seront attribuables au cancer du poumon, au cancer colorectal, au cancer du sein et au cancer de la prostate

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille :

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Rencontre – comité de pilotage – dérogation RPEP

Aucun membre du conseil ne pouvant être présent, il n'y aura personne à la rencontre.

2018-03-57 **6.5 Budget de la Société d'habitation du Québec – office municipal d'habitation la Bonne Aventure**

CONSIDÉRANT le budget 2018 de la Société d'habitation du Québec, office municipal d'habitation de la Bonne aventure, dont copie a été remise à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver le budget de l'office municipal d'habitation de la Bonne aventure;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété que la Municipalité devra déboursier pour l'année 2018 est de 2 062 \$.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le budget de l'office municipal d'habitation de la Bonne aventure.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Demande de soutien financier – Association des Trappeurs professionnels du Québec

Demande non retenue.

2018-03-58 **6.7 Paiement retenue – Primevère**

CONSIDÉRANT la retenue sur le contrat de Construction EIFFEL inc. pour les rénovations à Primevère ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement doit être final pour recevoir le solde de la subvention de PIC Canada, soit un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Construction EIFFEL remplace la retenue ainsi que le cautionnement d'exécution par le cautionnement d'entretien du montant de la retenue, soit 39 040,68 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De libérer la retenue de Construction Eiffel inc. et d'autoriser le paiement de 39 040,68 \$;

De prendre ce montant dans les surplus accumulés non-affectés de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-59

6.8 Carrefour action municipale et famille – invitation

CONSIDÉRANT l'invitation des élus responsables des questions familles / aînés à une rencontre d'échange avec le carrefour action municipale et famille, le 5 avril prochain, de 16h00 à 20h00 à l'Arsenal, 585, rue Archambault, Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE la participation est gratuite ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater Richard Lafleur, que les frais de déplacements soient remboursés sur présentation d'un compte de dépenses.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-60

6.9 Comité des mains pour demain appui à la MRC de D'Autray

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est jumelée depuis plus de 30 ans à la commune de Sanankoroba ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a appuyé, pendant 10 ans, le jumelage de la Municipalité de Sainte-Élisabeth et de la Commune de Sanankoroba ;

CONSIDÉRANT la demande de la Commune de Sanankoroba de renouer des liens avec la MRC de D'Autray ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a participé à divers projets ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De vérifier auprès de la MRC de D'Autray s'ils ont bien reçu la lettre du maire Mamadou Zan Traoré qui leur était adressée ;

De confirmer auprès de la MRC de D'Autray que leur appui est toujours dans leurs projets.

Adoptée à l'unanimité

Voirie - Aqueduc

2018-03-61

6.10 Paiement 3.2 – Poste suppression - Norclair

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 3.2 de Norclair inc. pour le projet FEPTU concernant la construction du poste de suppression;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux du poste de suppression qui a été vérifié par GBI inc. qui s'occupe de la surveillance des travaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la facture 4943 pour Norclair inc., dans le cadre du projet FEPTU, au montant de 77 431,18 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-62 6.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 56 777\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2017.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Claude Houle et résolue à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-63 6.12 Permis de voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original. ;

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de

voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise Yan Benoît et Marie-Claude Couture à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-64 6.13 Projet de développement de la rue Mercier – gestion des eaux

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement de Monsieur Mercier, la municipalité doit adopter un programme d'exploitation et d'entretien pour la gestion des eaux pluviales (PGO) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le Programme d'exploitation et d'entretien pour la gestion des eaux pluviales (PGO) préparé par Ricard Groupe conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-65 6.14 Paiement Englobe – Contrôle qualitatif des matériaux - FEPTU

CONSIDÉRANT la facture de Englobe du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet FEPTU;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la facture 900252217 à Englobe, dans le cadre du projet FEPTU, au montant de 12 981,83 \$.

Adoptée à l'unanimité

Caserne

2018-03-66 6.15 Prêt temporaire - construction de la caserne

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 483-2015 décrétant une dépense de 620 555,10 \$ et un emprunt de 620 555,10 \$ pour la démolition de la caserne actuelle et la construction de la nouvelle caserne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer les travaux par un emprunt temporaire jusqu'à la finalité des travaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser un emprunt temporaire, d'un montant de 620 000 \$, pour le projet de construction et démolition de la caserne ;

QUE Marie-Claude Couture, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents requis pour cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-67 6.16 Paiement facture 1 – Architectes Hébert Zurita Danis Smith Architectes inc.

CONSIDÉRANT la facture des Architectes Hébert Zurita Danis Smith Architectes inc., pour la collecte des données et détermination des besoins, dans le cadre du projet de la démolition et construction de la Caserne ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la facture 2018022 au montant de 5 403,83 \$ à HZDS Architectes.

Adoptée à l'unanimité

7. Règlements

Aucun point à cette séance n'est prévu dans la section règlements.

8. INFORMATION DIVERSE

8.1 Rapport de permis février 2018

Le rapport des demandes de permis du mois de février 2018 est remis aux membres du conseil.

2018-03-68 8.2 Procès Ristigouche – Gastem et Odette Sarrazin

CONSIDÉRANT QUE Madame Odette Sarrazin a été nommée patriote de l'année 2017-2018 par la Société St-Jean-Baptiste pour son implication environnemental notamment sur le projet Oléoduc et auprès de Ristigouche dans sa bataille contre Gastem ;

CONSIDÉRANT QUE son implication a aussi permis à Ristigouche de gagner contre Gastem ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth désire souligner tout le mérite et les efforts de Madame Sarrazin pour la protection de l'environnement et par le fait même la santé des québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à lui souligner personnellement que sa ténacité et son leadership sont un support essentiel aux municipalités du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité :

D'envoyer à Madame Odette Sarrazin une lettre de remerciements pour son implication et de félicitations pour son titre grandement mérité de « personnalité de l'année 2017-2018 » de la Société St-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Commission scolaire des Samares – plan triennal d’immobilisation – année scolaire 2018-2019

Le plan triennal a été remis aux membres du conseil pour consultation.

8.4 Fondation Académie Antoine-Manseau – Remerciements don

Remerciement de la Fondation Antoine Manseau pour le don remis en 2017, dans le cadre de leur campagne de financement.

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

Les membres du conseil ont assisté aux séances de travail ainsi que diverses autres rencontres :

Claude Houle : Rencontre du comité des mains pour demain, il fait un bref rapport des activités lors du voyage de Monsieur Guy Lavallée à Sanankoroba. Une rencontre avec le conseil consultatif agricole où il siège. Il travaillera à l’élaboration du PDZA pendant son mandat. Une rencontre à l’UPA Joliette où il était question de la taxation municipale agricole.

Benoit Desrochers : Préparation du texte du comité image pour le journal.

Johanne Pagé : Rencontre de l’UPA Joliette où il était question de taxation municipale agricole. Rencontre à Montréal lors de la remise de prix à Madame Odette Sarrazin : Patriote de l’année 2017-2018. Comité des loisirs : il y aura soccer sur neige samedi 10 mars, de 9h00 à 11h00.

Christiane T. Ducharme : Rencontre avec l’OMH concernant le futur regroupement. Préparation du texte du comité image pour le journal. Vérification des comptes. Rencontre pour un embâcle dans la rivière.

Michel Henin : Vérification des comptes. Rencontre UPA Joliette pour la taxation municipale en lien avec le milieu agricole.

9.2 Rapport du maire

Le maire a assisté aux séances de travail de la Municipalité, rencontre pour l’embâcle dans la rivière, une formation au bureau municipal, une visite à l’usine Olymel et il sera présent lors de la rencontre du comité culturel le 22 mars prochain.

10. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

11. Période de questions

Des questions sur le cautionnement d’entretien qui remplacera la retenue dans le cadre des travaux à Primevère. Cette façon de faire est tout à fait sécuritaire.

Il y a des travaux à prévoir sur la rue vers Saint-Thomas.

Monsieur Perreault annonce qu’il est remplacé par Guy Lavallée pour l’entretien à l’église.

Madame Ruth Ellen Brosseau sera au dîner de la FADOQ le 15 mars.

43

12. Correspondance

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

2018-03-69 13. Levée de la séance

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la présente séance soit levée à 21h42.

Louis Bérard
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Louis Bérard
Maire